

Image not found or type unknown



Don d'actions et liquidité

Par **kondosan**, le **02/10/2010** à **07:25**

Bonjour,

Je dispose d'actions que je souhaite vendre et limiter l'impôt sur la plus values (assez importantes). Pour cela je souhaite les donner à mon épouse (communauté). Nous avons moins de 60 ans. Mes questions sont les suivantes :

1. Si je vends les actions d'abord puis donne les liquidités à mon épouse dois je payer un impôt sur les plus values ?
2. Faut il passer par un huissier nécessairement ?

Merci d'avance.

Kondosan

Par **mimi493**, le **02/10/2010** à **15:02**

Je ne vois pas en quoi donner à celui qui est imposé avec vous, va changer quelque chose